



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 à 17 h 30

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 15 juillet 2025 à 17 heures 30 à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, (présent par visioconférence) ainsi que mesdames et messieurs les conseillers suivants (présents sur place):

Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3
M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4
Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5
M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du conseil municipal, le jeudi 10 juillet 2025, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Prix soumis par les entrepreneurs pour la rénovation et le réaménagement de la bibliothèque municipale et octroi du contrat, pour approbation (doc)
2. Appel de mobilisation aux entreprises pour sauver le projet de rénovation de la bibliothèque (doc)
3. Adoption du Règlement 592-25 modifiant le Règlement numéro 542-21 concernant la circulation sur la rue Boulais, pour approbation (doc)
4. Demande de soutien financier – Centre d'Écoute Montérégie, pour approbation (doc)
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

Résolution numéro 25-07-145

1. Résultats des propositions des entrepreneurs pour la rénovation et le réaménagement de la bibliothèque municipale et rejet des propositions

Considérant qu'en date du 9 juillet 2025, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu les propositions de trois entrepreneurs pour les travaux de rénovation et réaménagement de la bibliothèque municipale, dont voici le résultat :

Entrepreneurs	Prix	
Construction Frédéric Brunelle inc.	103 559,79 \$	Non-conforme
Constructions RDJ inc.	123 253,20 \$	Conforme
Immobilier Belmon inc.	133 000,00 \$	Non-conforme

Considérant que les prix reçus sont de l'ordre du double de l'estimation du coût des travaux réalisé par Mme Dominique Labelle de Concept L-S;

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 à 17 h 30

Considérant que malgré l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds Région Ruralité, volet 4 – Projets locaux de vitalisation, la Municipalité n'a pas prévu à son budget de montant supplémentaire par rapport à l'estimation du coût des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** de rejeter toutes les propositions pour le motif que le coût est trop élevé par rapport au plan financier du projet basé sur les estimations de Mme Dominique Labelle de Concept L-S Rénovation et Design.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-07-146

2. Appel de mobilisation aux entreprises pour sauver le projet de rénovation et réaménagement de la bibliothèque municipale Françoise-Guertin-Lachance
-

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas mettre fin au projet de rénovation et réaménagement de la bibliothèque municipale Françoise-Guertin-Lachance;

Considérant que la Municipalité souhaite mobiliser les entreprises et les citoyens autour du projet afin qu'il devienne un projet de la communauté et ainsi recueillir le montant d'argent manquant pour sa réalisation;

En conséquence, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** de mettre sur pied une campagne de financement auprès des entreprises et des citoyens pour trouver des partenaires financiers et ainsi sauver le projet de rénovation et réaménagement de la Bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-07-147

3. Adoption du Règlement 592-25 modifiant le Règlement numéro 542-21 concernant la circulation et le stationnement
-

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 592-25 modifiant le Règlement numéro 542-21 concernant la circulation et le stationnement*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**Règlement numéro 592-25 modifiant le
Règlement numéro 542-21 concernant la
circulation et le stationnement**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 542-21 et ses amendements afin de modifier les règles relatives au stationnement sur la rue Boulais;

Considérant qu'avis de motion portant le numéro 25-07-135 a été régulièrement donné par Mme Lise Dufour et que celle-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025;

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 à 17 h 30

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement ainsi que sa portée;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Marcel Boulay, et **résolu** que le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'ANNEXE « O » est modifiée en ajoutant, à la fin de l'annexe, le texte suivant :

- Rue Boulais, côté est

ARTICLE 3

L'ANNEXE « P » est modifiée :

- en abrogeant le point relatif à la rue Boulais;
- en ajoutant le point suivant :
Rue Boulais, côté ouest, à partir de l'entrée de cour du bureau de poste sur une longueur de 36 mètres, sauf pour une période de dix minutes.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Paquin,
maire

Pierrette Gendron, DMA
directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution numéro 25-07-148

4. Demande de soutien financier – Centre d'Écoute Montérégie

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'accorder un montant de 150 \$ à l'organisme Centre d'écoute Montérégie qui dessert les citoyens de notre municipalité en brisant l'isolement, la solitude et la détresse chez les aînés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 à 17 h 30

5. Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 25-07-149

6. Clôture de la séance

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée à 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière